



AYEZ LE RÉFLEXE DÉCHÈTERIE

LES DÉCHETS AUTORISÉS

Accessibles facilement, les déchèteries sont des lieux de collecte centralisés des déchets des particuliers et des professionnels. Ayez le réflexe utile : à chacun de vos déplacements, profitez-en pour venir y déposer le maximum de déchets autorisés que vous pouvez véhiculer par vous-même. Ces gestes simples réduiront les volumes collectés en porte à porte, coûteux pour la collectivité, et donc pour le contribuable.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, les déchèteries sont informatisées. Les déchèteries sont accessibles gratuitement aux particuliers munis d'un badge magnétique délivrable en Mairie sur présentation d'un justificatif de domicile. Le badge ouvre l'accès aux trois déchèteries du Val de l'Indre. L'accès aux déchèteries est payant pour les professionnels.



Le Tout-venant



Les Déchets végétaux



La Ferraille



Les Pneumatiques



Les Gravats



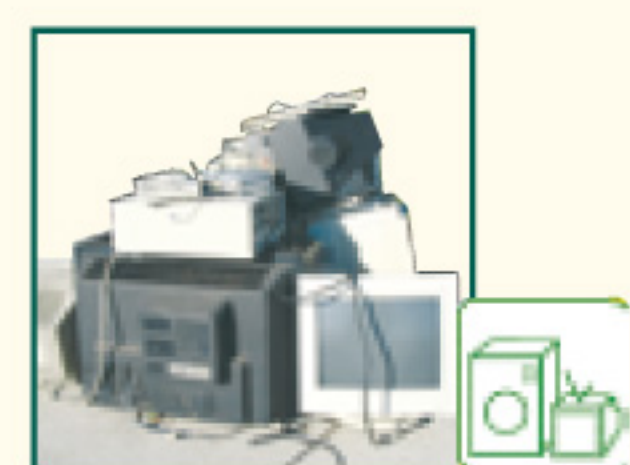
Les Déchets de bois



Les Papiers, cartons



Les Déchets Ménagers Spéciaux (petite quantité, moins de 20 kg)



Les Déchets d'équipements électriques et électroniques, l'électroménager

RAPPEL

Une collecte de DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) a été mise en place par le Smictom de la Billette. Pour tous renseignements, contactez-nous au 02 47 26 26 38.